L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

54 boulevard Raspail • 75006 Paris • **www.ehess.fr**

ANNÉE DE CÉSURE – CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Année universitaire 2018 / 2019

Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure

L'ÉTUDIANT

Numéro d'étudiant : |_|_|_|_|_|_|_|

Nom de famille : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|

Adresse : .....

Adresse électronique : ..... @ ..... Téléphone : .....

LA FORMATION

Formation de master (intitulé à préciser) : .....

.....

Nom du tuteur/de la tutrice (M1) : .....

MOTIF DE LA CÉSURE

Période de césure : **1 an (année universitaire)**

Forme de césure (M1) : ☐ Contrat à durée déterminée dans une entreprise, un organisme

☐ Service civique/Volontariat associatif

☐ Entreprenariat

☐ Autre formation

☐ Autre (préciser) :

Nom de la structure dans laquelle se déroule la période de césure (le cas échéant) : .....

.....

Raison sociale (association SARL, …) : .....

Lieu (case à cocher) : ☐ France ☐ Étranger (préciser le pays) : .....

DROITS D'INSCRIPTION ET MAINTIEN DE BOURSE

Montant des droits d'inscription (case à cocher) :

☐ Taux plein (césure avec accompagnement pédagogique)

☐ Exonération (césure sans accompagnement pédagogique)

Maintien ou non de la bourse (case à cocher) : ☐ Oui ☐ Non

Le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein del'établissement.

OBJECTIFS DU CONTRAT

• Permettre à l'étudiant de bénéficier du dispositif de césure mis en place à l'EHESS, conformément à la réglementation

• Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire et le dispositif de césure

• Aménager la formation universitaire et permettre la réalisation d'une période de césure sans mettre en jeu la réussite universitaire de l'étudiant

MODALITÉS DU CONTRAT

ENGAGEMENT DES PARTIES

L'EHESS s'engage à :

• prendre en considération le dispositif de césure dont bénéficie l'étudiant au regard de la règlementation et de la décision prise par l'établissement ;

• garantir à l'étudiant de conserver le bénéfice d'une année d'inscription dans une formation de l'EHESS obtenue avant son départ en césure ;

• encadrer pédagogiquement l'étudiant et l'évaluer le cas échéant en cas de reconnaissance d'ECTS (en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

L'étudiant bénéficiant du présent contrat s'engage à :

• maintenir un lien constant avec la formation dont il dépend en la tenant régulièrement informée du déroulement de sa période de césure ;

• informer immédiatement l'établissement, le référent pédagogique au sein de l'EHESS, de tout changement de situation durant la période de césure ;

• dans le cas où la période de césure se réalise à l'étranger : se renseigner et mettre en œuvre les démarches nécessaires au bon déroulement du séjour notamment en terme de prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc. ;

• à rendre une restitution de sa période de césure telle que définit par le tuteur ou la tutrice.

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ECTS

Modalités d'encadrement de la césure : à définir par la formation concernée

Délivrance et nombre d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivrés à l'issue de la formation : fixée par la formation concernée

Modalités d'évaluation de la césure si ECTS : fixées par la formation concernée

SIGNATURES

L'étudiant *(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)* Fait à , le : |__|__|__|__|__|__|	**Le tuteur/la tutrice** Fait à , le : |__|__|__|__|__|__|
Le responsable de la formation Fait à , le : |__|__|__|__|__|__|	**Le président de l'EHESS, par délégation** **La directrice des enseignements et de la vie étudiante** Fait à Paris, le : |__|__|__|__|__|__|